

**CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DE  
L'INTRANET/EXTRANET DES RESEAUX ET DES SERVICES  
MULTIMEDIAS AU LYCEE PIERRE-PAUL RIQUET.**

Le Lycée Pierre-Paul RIQUET, est un établissement scolaire d'enseignement public, accueillant des personnels, des élèves et des étudiants, ayant le statut juridique d'établissement public local d'enseignement, donc une personne morale de droit public, représenté en justice et dans tous les actes de la vie civile par Monsieur le Proviseur.

**PREAMBULE :**

La fourniture de services liés aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans la mission de service public de l'Éducation Nationale. Elle répond à un objectif pédagogique et éducatif. La présente Charte définit les conditions générales d'utilisation d'Internet, des réseaux et des services multimédias au sein de l'établissement, pour sensibiliser et responsabiliser l'Utilisateur. Elle précise les droits et obligations que le Lycée Pierre-Paul RIQUET et l'Utilisateur s'engagent à respecter, et notamment les conditions et les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation du Service.

Le terme « Utilisateur », au sens de la présente Charte, désigne :

- les élèves, les étudiants
- les stagiaires recevant une formation,
- les personnels enseignants,
- les personnels de la Direction et de l'administration,
- les personnels d'éducation et de vie scolaire,
- les inspecteurs
- toute personne intervenant dans le dispositif de la formation des adultes
- et d'une manière générale l'ensemble des personnels de formation, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé et de service et de tous ceux qui, dans l'établissement participent à la formation des élèves.

**IL EST TOUT D'ABORD RAPPELE LA NECESSITE DE RESPECTER LA LOI.**

**1 - Respect de la législation :**

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur Internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation. Internet n'est pas une zone de non-droit. Sont ainsi notamment (mais pas exclusivement) interdits et pénalement sanctionnés :

- le non-respect des droits de la personne :
  - l'atteinte à la vie privée d'autrui ;
  - la diffamation et l'injure.
- le non-respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques :
  - la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur ;
  - l'incitation à la consommation de substances interdites ;
  - la provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale ou à la violence ;
  - l'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité.
- le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique :
  - la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple, extrait musical ou littéraire, photographie...) en violation des droits de l'auteur, des droits attachés à la propriété intellectuelle ou de toute autre personne titulaire de ces droits ;
  - les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit (sauf copie de sauvegarde); - la contrefaçon.

## **IL EST ENSUITE CONVENU CE QUI SUIVIT :**

### **2 - Description du Service proposé :**

Le Lycée Pierre-Paul RIQUET offre à l'Utilisateur, dans la mesure de ses capacités techniques les services d'accès aux réseaux Internet/Intranet/Extranet (ENT), et dans ce cadre :

- définit précisément les conditions de mise à disposition du site de l'Établissement,
- précise les procédures d'accès aux différents services proposés via le site de l'Établissement.

### **Capacités techniques :**

Le Lycée Pierre-Paul RIQUET s'est doté des moyens lui permettant :

- de donner accès au réseau Internet/Intranet/Extranet,
- d'héberger des productions de classe, de personnels, de créer un site et de les rendre accessibles à travers Internet via l'ENT,
- d'être un fournisseur de divers services de communication réservés aux établissements scolaires.

L'accès aux services offerts peut avoir lieu par un accès individuel à partir de toute machine connectée à Internet via un serveur.

Par moyens et systèmes informatiques, on entend les serveurs, les stations de travail et les micro-ordinateurs des services administratifs, connectés ou non à un réseau ainsi que les périphériques.

Par « services Internet / Intranet » on entend les serveurs locaux ou distants avec leurs stations de travail permettant les échanges d'informations diverses : Web, courrier électronique ou messagerie ou courriel, forum...

### **3 - Droits de l'Utilisateur :**

- Le Lycée Pierre-Paul RIQUET fait bénéficier les élèves du Service proposé après acceptation de la Charte. Pour les mineurs, la signature de la charte est subordonnée à l'accord des parents ou du représentant légal.
- Cet accès est soumis à une identification préalable de l'utilisateur. Si un compte d'accès lui est délivré, son identifiant et son mot de passe sont strictement personnels et confidentiels et il est responsable de leur conservation.
- Ce droit d'accès est temporaire, et est supprimé dès que l'élève n'est plus inscrit ou dans le cas des sanctions prévues à l'article 6.

### **4 - Engagements du Lycée Pierre-Paul Riquet :**

- Le Lycée Pierre-Paul RIQUET fait bénéficier tous les élèves inscrits d'un accès aux ressources et services multimédias qu'il propose. Il s'engage également à préparer les élèves, les conseiller et les assister dans leur utilisation d'Internet et des réseaux numériques.
- Le Lycée Pierre-Paul RIQUET s'oblige à respecter en tous points la loi et à en faire cesser toute violation sur ordre de l'autorité publique. Il s'engage à informer promptement celle-ci des activités illicites qu'il pourrait constater dans l'utilisation de ses services. Il s'engage à détenir et à conserver, pendant un temps limité et uniquement pour pouvoir les communiquer aux autorités judiciaires, les données permettant d'identifier tout utilisateur du Service, et à lui garantir un droit d'accès et de rectification aux données le concernant.
- Le Lycée Pierre-Paul RIQUET s'efforce de maintenir le Service accessible en permanence, mais peut interrompre l'accès pour toutes raisons, notamment techniques, sans pouvoir être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions pour l'Utilisateur. Le Lycée Pierre-Paul RIQUET tiendra dans la mesure du possible les utilisateurs informés de ces interruptions.
- Le Lycée Pierre-Paul RIQUET n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie électronique. Il ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable des messages échangés.

### **• Contrôle :**

Le Lycée Pierre-Paul RIQUET se réserve le droit de contrôler toute page Web hébergée sur ses serveurs pour s'assurer du respect de la Charte, et de suspendre l'hébergement des pages en cas d'infraction et notamment si l'Utilisateur a diffusé sur ses pages un contenu manifestement illicite. Le Lycée Pierre-Paul RIQUET se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les élèves pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs, et de vérifier que l'utilisation des Services reste conforme aux objectifs rappelés dans le préambule.

Il peut également, pour des raisons techniques, analyser et contrôler l'utilisation des Services. Il se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

### **5 - Engagements de l'Utilisateur :**

- L'Utilisateur s'engage à n'utiliser le Service, et notamment les listes d'adresses, que pour un objectif pédagogique et éducatif. Il s'engage à ne pas accéder aux sites qui ne correspondent pas à cet objectif (violence, pornographie,...). Il accepte un contrôle a posteriori de l'utilisation de sa messagerie, qui ne pourra porter que sur des indications générales (fréquence, volume, taille des messages, format des pièces jointes) sans qu'il y ait aucun contrôle sur le contenu des messages échangés. Il accepte un contrôle total sur la messagerie pédagogique interne.

- L'Utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique). Il s'interdit à l'occasion du Service proposé par l'établissement de faire de la publicité sur des produits ou services du commerce.
  - L'Utilisateur s'engage à ne pas perturber volontairement le fonctionnement du Service, et notamment à : - ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau,
    - ne pas masquer sa véritable identité,
    - ne pas usurper l'identité d'autrui, s'approprier le code d'accès et le mot de passe personnels d'un autre utilisateur,
    - utiliser un poste de travail ou toute autre ressource informatique sans l'autorisation de la personne à qui ce matériel est attribué,
    - ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources (téléchargement sur des sites musicaux ou de séquence vidéo), d'installer des logiciels à caractère ludique, de faire une copie d'un logiciel commercial à quelque usage que ce soit,
    - quitter son poste de travail ou ceux en libre-service sans se déconnecter, en laissant des ressources ou des services accessibles,
    - ne pas introduire de programmes nuisibles (virus ou autres),
    - ne pas modifier sans autorisation la configuration des machines. Il s'engage à informer l'établissement de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels.
  - L'Utilisateur s'engage à ne pas accéder aux données d'autrui sans l'accord des responsables de ces informations, même lorsque ces informations ne sont pas explicitement protégées. Il ne doit pas tenter de lire, modifier, copier ou détruire des données sans l'accord explicite du responsable de ces données.
  - L'Utilisateur ne peut installer un matériel ou un logiciel qu'après accord du service informatique responsable.
  - Mise en garde : la facilité et la banalisation des communications et diffusions permises par le réseau pédagogique ou/et administratif via Internet ne doivent pas conduire les utilisateurs à diffuser des informations administratives ou de toute nature susceptible d'engager la responsabilité du lycée, ou encore susceptible de porter atteinte à l'image sociale et à la réputation de l'établissement scolaire.
- La communication externe quel qu'en soit le support reste la compétence exclusive du chef d'établissement.

#### **6- Utilisation des ordinateurs portables personnels ou fournis par la Région :**

Nous attirons particulièrement votre attention sur les points suivants :

- 1- L'ordinateur portable est considéré comme un matériel pédagogique. Vous devez en prendre soin et ne l'utiliser qu'à des fins d'ordre scolaire.
- 2- L'utilisation des ordinateurs portables dans l'établissement est strictement soumise à l'autorisation de l'enseignant, du professeur documentaliste ou du surveillant.
- 3- Aucune utilisation n'est autorisée dans les couloirs ou en dehors des salles de travail
- 4- Pour des raisons de sécurité, les élèves ne sont pas autorisés à recharger les batteries de leur ordinateur ou de leur téléphone dans l'établissement.

#### **LE NON-RESPECT DU CONTENU DE CETTE CHARTE ENTRAINERA DES SANCTIONS.**

#### 7 - Sanctions :

La Charte ne se substituant pas au règlement intérieur de l'établissement, le non-respect des principes établis ou rappelés par la Charte pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l'accès aux Services, et aux sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur de l'établissement.

L'engagement des poursuites disciplinaires contre les « utilisateurs » irrespectueux des conditions d'utilisation n'est pas exclusif d'un engagement de la responsabilité des auteurs des actes délictueux, tant au plan civil que pénal. L'établissement scolaire se garde la possibilité de porter plainte et le cas échéant de se constituer partie civile, ou rechercher la responsabilité des auteurs des actes répréhensibles.

**ENGAGEMENT DE L'UTILISATEUR DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET  
DES SERVICES MULTIMEDIAS DANS LE LYCEE PIERRE-PAUL RIQUET**

NOM : ..... Prénom : .....

Classe : .....

Ou Fonction : .....

- 1- J'ai lu la charte de l'utilisateur de l'internet, des réseaux et des services multimédias du Lycée Pierre-Paul Riquet de St Orens de Gameville
- 2- Je m'engage à respecter sans exclusive tous les termes contenus dans la présente charte dénommée « CHARTE D'UTILISATION DE L'INTERNET/EXTRANET, DES RESEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIAS »
- 3- Je m'engage à utiliser les moyens mis à ma disposition en veillant à respecter les finalités et conditions édictées par cette même charte.

*Faire précéder votre signature de la mention lu et approuvé (pour les élèves mineurs, la signature du ou des représentants légaux accompagnera la signature de l'élève).*

Date :

Signature(s) :